ID: 069-216901413-20230522-D34_23-DE







Conseil municipal du 22 mai 2023 Délibération nº 34-23

Objet : Modification des Tarifs Périscolaires municipaux

2023 / 2024

Date de convocation : 12/05/2023 Présidence: Renaud PFEFFER - Maire Secrétaire élu(e) : Jocelyne TACCHINI

Membres présents: Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET - Pascale DANIEL - Jean-François FONTROBERT- Virginie PRIVAS-BREAUTE- Gaël DOUARD - Jean-Marc MACHON - Véronique MERLE -Anne-Catherine VALETTE - Julie GUINAND-BOIRON - Sophie PIVOT - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN – Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA - Jocelyne TACCHINI - Christian CECILLON - Raphaelle GUERIAUD - Anne BLANCHET – Fatira RULLIERE - Laure PIQUERAS.

Membres excusés et représentés :

Loïc BIOT a donné pouvoir à Gaël DOUARD Serge CAFIERO a donné pouvoir à Patricia BONNET-GONNET Dominique HAZOUARD a donné pouvoir à Christian CECILLON Arnaud BREJOT a donné pouvoir à Dorothée RODRIGUES Sébastien PONCET a donné pouvoir à Sophie PIVOT Dylan MAYOR a donné pouvoir à Monsieur le Maire

Membres absents:

Nombre de conseillers

En exercice: 29 Présents: 23 Votants: 29

LE CONTEXTE

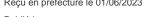
La délibération n°74/20 permet de réévaluer chaque année en fonction de l'Indice Prix à la Consommation (IPC) de l'année N-1 les tarifs de la restauration scolaire et des accueils périscolaires de la commune.

La réactualisation des tarifs communaux peut ainsi être soumise au vote chaque année.

Pour rappel, les tarifs municipaux des années précédentes étaient les suivants :

	Repas	Accueil Périscolaire
2018	+ 1,20 %	Pas d'augmentation
2019	+ 1,90 %	+ 2%
2020	+ 1,40 %	+ 1,40 %
2021	Pas d'augmentation	Pas d'augmentation
2022	+ 2,8 %	+ 2,8 %

ID: 069-216901413-20230522-D34_23-DE





Pour l'année scolaire 2023/2024, il est proposé les tarifs des services périscolaires suivants:

- Création d'un tarif à 1 € pour la restauration scolaire pour les Mornantais disposant d'un QF inférieur ou égal à 1000 €.

Pour rappel, la délibération n° 17/23, autorise Monsieur le Maire à s'inscrire dans le dispositif et signer la convention avec l'Etat.

- Création d'un tarif prestation traiteur. Le tarif proposé est de 8 €, pour un coût d'achat moyen des denrées alimentaires de 6 €. Cette prestation ne prendra pas en charge les boissons. Elle répond à une demande des associations et des autres collectivités du territoire de bénéficier du service de la cuisine municipale.
- Pour les tarifs du restaurant scolaire, il est proposé d'appliquer l'IPC 2022 de 5.9 %:

TARIFS RESTAURANT MUNICIPAL 2023 - 2024

Taux IPC 2022 5,9%

Bénéficiaire du dispositif QF	QF CAF	Repas 2023 - 2024
	< ou=1000	1,00 €
Enfant Mornantais Enfant classe ULIS	1200*	4,97€
	= ou > 1400	5,25€

^{*} A titre informatif, calcul à l'euro près pour les QF supérieur à 1000 et inférieur à 1400

Enfant famille d'accueil, pompiers professionnels ou volontaires, gendarmes, policiers municipaux ou nationaux, placé en établissement spécialisé, d'agents municipaux de Mornant	1,54 €
Panier repas (en cas de Protocole d'Accueil Individualisé)	1,54 €

Non Bénéficiaire du dispositif QF	Repas 2023- 2024
Enfant non Mornantais	6,35 €

Enfant non inscrit sur le portail famille	Repas 2023 - 2024
Forfait unitaire pour tous	10,59 €

Autres bénéficiaires - Repas à emporter	2023 - 2024
Personnel communal / Enseignants / AVS	3,31 €



ID: 069-216901413-20230522-D34_23-DE

Enfants -structures extérieures	3,98 €
Adultes -structures extérieures	5,98 €
Service traiteur formule cocktail apéritif ou buffet (hors boissons)	8,00 €

Pour information, le coût de revient pour la commune concernant la production des repas de l'année 2022 est de 3,59 € par repas.

TARIFS SERVICE PERISCOLAIRE 2023 - 2024

Bénéficiaire du dispositif QF	QF CAF	Accueil 2023 - 2024
Enfant Mornantais Enfant classe ULIS	< ou=550	0,56 €
	1000 *	1,73 €
	= ou > 1400	1,99 €

Non bénéficiaire du dispositif QF	Accueil 2023 - 2024
Enfants hors commune	4,24 €
Enfant famille d'accueil, pompiers professionnels ou volontaires, gendarmes,policiers municipaux ou nationaux, placé en établissement spécialisé, agents municipaux de Mornant	0,56 €

Enfant non inscrit sur le portail famille - Tarif unique	Accueil 2023 - 2024
Accueil Matin enfant Mornantais (à partir de 7h30)	2,33 €
Accueil Soir enfant Mornantais (jusqu'à 18h30)	5,23 €
Accueil Matin enfant Non Mornantais (à partir de 7h30)	5,20 €
Accueil Soir enfant Non Mornantais (jusqu'à 18h30)	10,37 €

Retard accueil périscolaire après 18h30	Accueil 2023 - 2024
Forfait unitaire / enfant - par demie heure de retard	5,20 €

Garderie Midi	Accueil 2023 - 2024
Forfait unitaire - 11h45 à 12h15 ou 11h30 à 12h00	0,23 €

- Aucune modification des tarifs des accueils périscolaires :

Pour information, le coût horaire de revient du périscolaire pour la commune est de 3,49 $\mathbb C$.

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le



ID: 069-216901413-20230522-D34_23-DE

III. LA DÉCISION

Ouï l'exposé de Dorothée RODRIGUES, Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'APPROUVER les différents tarifs des services périscolaires municipaux cidessus ;
- D'AUTORISER la mise à jour du document unique des tarifs municipaux à compter du 1er septembre 2023.

Mornant, le 22 mai 2023

Le Maire,

Renaud PFEFFER